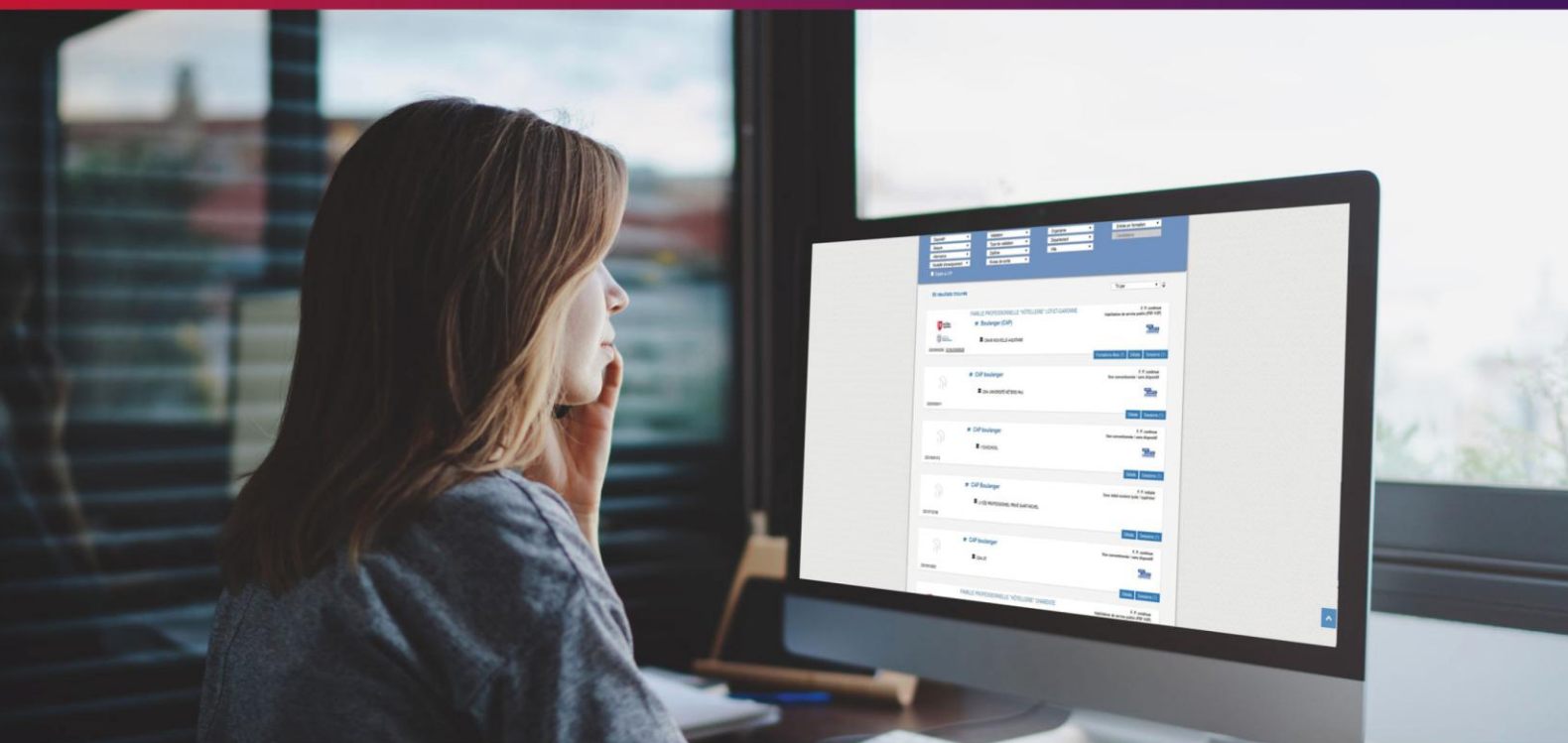
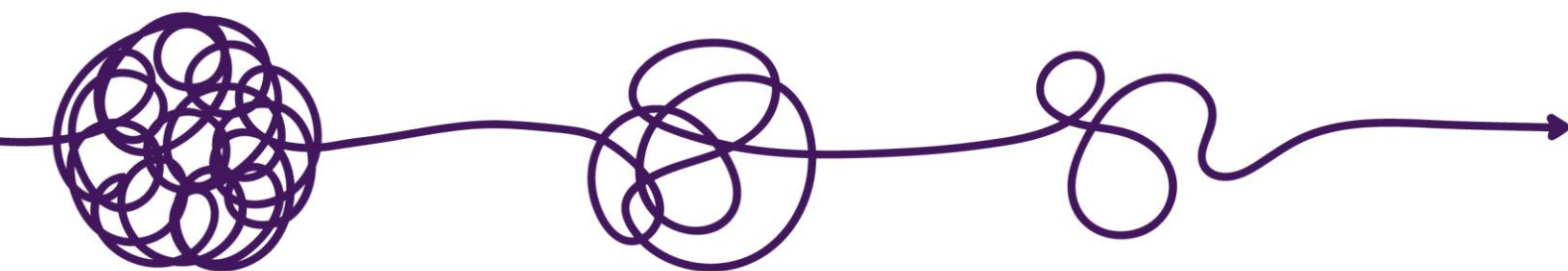




COMPRENDRE LES ENJEUX DE L'APPRENTISSAGE Et référencer son offre de formation

Collection **TUTO**



Sommaire

1. Préambule : Cap Métiers & l'apprentissage	3
2. Prérequis : les vérifications côté OFA avant la saisie	9
3. Connexion aux services	11
4. Ajouter une action ou une session de formation	11
5. Bonnes pratiques de saisie : formulaire action.....	16
6. Bonnes pratiques de saisie : formulaire session	17
7. Le Catalogue National Apprentissage	25
8. Anomalie identifiée : que faire, qui contacter ?	28

JOURNAL DES MODIFICATIONS

Guide_offre_apprentissage_V6 - 26/09/2022 :

- Refonte et mise à jour globale de la version V5 du guide apprentissage

Guide_offre_apprentissage_V7 - 07/11/2022

- Modification d'intitulés de champs
- Intégration de la certification au niveau des sessions de formation

Guide_offre_apprentissage_V8 - 27/06/2023

- Refonte et mise à jour globale de la version V7 du guide apprentissage

Guide_offre_apprentissage_V9 - 21/06/2024

- Refonte et mise à jour globale de la version V8 du guide apprentissage

Guide_offre_apprentissage_V10 - 28/07/2025

- Refonte et mise à jour globale de la version V9 du guide apprentissage
- Ajout d'une partie Catalogue National Apprentissage

1. Préambule : Cap Métiers & l'apprentissage

1. Cadre de la collecte

- **La réforme**

La réforme de l'apprentissage s'inscrit dans [la loi « Pénicaud » du 5 septembre 2018](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Cette loi a pour ambition de libéraliser l'alternance et de développer massivement l'apprentissage en France.

- **Une mission de service public**

Dans le cadre de leur mission de service public de l'orientation et de la formation professionnelle, les Carif-Oref¹, dont Cap Métiers, ont été désignés collecteur de l'offre de formation en apprentissage au niveau de chaque région par [le décret n° 2021-792 du 22 juin 2021](#). A ce titre, Cap Métiers est l'interlocuteur pour l'ensemble des Organismes de Formations en Apprentissage de Nouvelle-Aquitaine.

- **Les enjeux de la collecte**

Pour Cap Métiers, l'enjeu est de collecter l'exhaustivité de l'offre de formation en apprentissage au niveau de la Nouvelle-Aquitaine. Cette collecte implique, selon les différentes étapes, de nombreux acteurs de l'orientation et de la formation professionnelle ainsi que divers services ministériels.

L'alimentation des plateformes Affelnet (formations pré-bac) et Parcoursup (formations post-bac), ainsi que la réalisation du Guide Après la 3ème constituent les enjeux majeurs de cette collecte de l'offre de formation en apprentissage. Le défi étant de favoriser et faciliter les entrées en formation en apprentissage, ceci tous niveaux confondus.

¹ Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation-Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation

2. Parcoursup & Affelnet : repères clés

Circuit d'intégration de l'offre de formation en apprentissage

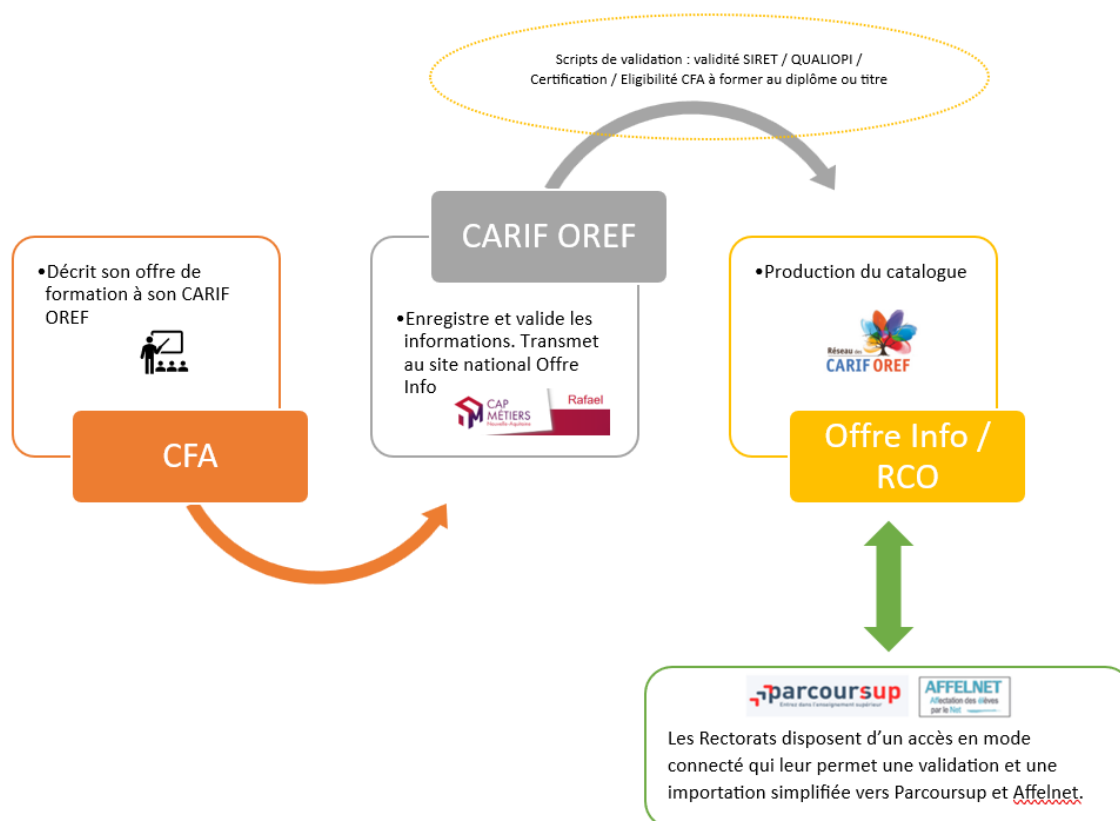


Schéma mis à jour le 19/06/2023

Calendrier des campagnes Affelnet et Parcoursup vœux apprentissage

Le calendrier ci-dessous indique les campagnes Affelnet et Parcoursup pour les vœux en apprentissage, ainsi que la période idéale de saisie de l'offre de formation en apprentissage pour une intégration optimale des formations dans les plateformes, ceci en prenant en compte les délais de traitement administratif par les instructeurs des rectorats.

Est indiquée également la période de réalisation du Guide Après la 3^{ème} (mi-janvier), pour laquelle il faut avoir saisi son offre en apprentissage accessible après la 3^{ème} pour une visibilité dans ce répertoire.

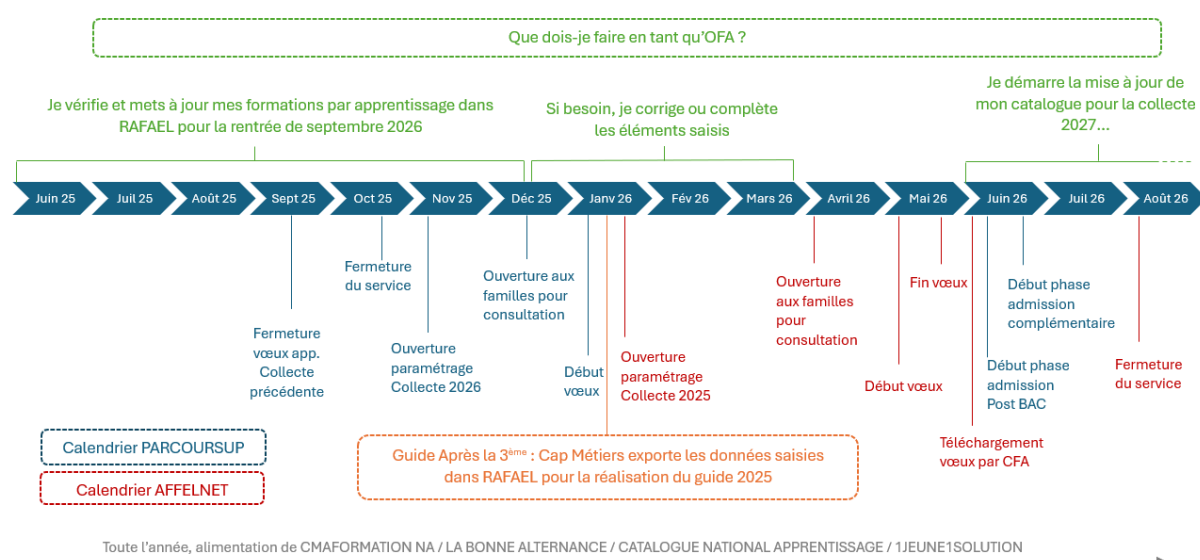


Schéma mis à jour le 28/07/2025

Rappel règles d'intégration :

- **Affelnet** : à partir de **mi-avril**, toutes les modifications et ajouts de formation dans Rafael ne seront plus répercutées dans Affelnet. Période d'intégration stricte.
- **Parcoursup** : jusqu'à **mi-septembre**, toutes les modifications et ajouts de formation dans Rafael sont répercutées dans Parcoursup. Période d'intégration large.
- **Guide pratique après la 3^{ème}** : mi-janvier, Cap Métiers récupère les formations accessibles après la 3^{ème} saisies dans RAFAEL pour réaliser le [Guide pratique après la 3^{ème}](#).

3. Critères d'éligibilité de l'offre de formation en apprentissage

Affelnet : formations accessibles aux élèves de 3^{ème} si l'apprentissage commence dès la 1^{ère} année de la formation.

Dans ce périmètre² : CAP en 2 ans, BAC PRO en 3 ans, BP en 2 ans (y compris les diplômes de l'enseignement agricole)

Ex : Je propose un CAP en 2 ans

- ➔ L'apprentissage porte sur la 1^{ère} et la 2^{ème} année = formation acceptée sur Affelnet post 3^{ème}
- ➔ L'apprentissage porte sur la 2^{ème} année uniquement = formation hors périmètre sur Affelnet post 3^{ème}

Parcoursup : formations accessibles après le baccalauréat si l'apprentissage commence dès la 1^{ère} année de la formation

Dans ce périmètre³ : l'ensemble des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur en apprentissage :

- Un titre ou un diplôme délivré au nom de l'état sous réserve du régime d'autorisation d'ouverture par l'état

Ex : Je propose un BUT en 3 ans

- ➔ L'apprentissage porte sur la 1^{ère}, la 2^{ème} et la 3^{ème} année = formation acceptée sur Parcoursup
- ➔ L'apprentissage porte sur la 2^{ème} et la 3^{ème} année = formation hors périmètre sur Parcoursup

- Un titre ou un diplôme enregistré au RNCP par un certificateur privé

Ex : Je propose un titre professionnel ou un titre inscrit sur demande au RNCP de niveau 5 (=niveau BTS) en 2 ans

- ➔ L'apprentissage porte sur la 1^{ère} et la 2^{ème} année = formation acceptée sur Parcoursup
- ➔ L'apprentissage porte sur la 2^{ème} année = formation rejetée sur Parcoursup

Règle générale Affelnet/Parcoursup : Pour qu'une formation remonte dans les plateformes Affelnet et Parcoursup il faut que **la durée du diplôme soit EGALE au nombre d'années préparées en apprentissage ET que l'apprentissage commence dès la 1^{ère} année de formation.**

Ex : CAP proposé en 2 ans ET apprentissage sur la 1^{ère} année et la 2^{ème} année = AFFELNET OK

EX : LICENCE PRO proposée en 3 ans ET apprentissage sur la 1^{ère}, la 2^{ème} et la 3^{ème} année = PARCOURSUP OK

² Certaines formations spécifiques peuvent être éligibles à Affelnet selon les services académiques

³

https://services.dgesip.fr/fichiers/FICHE_Offre_de_formation_en_Apprentissage_2022_DEF.pdf

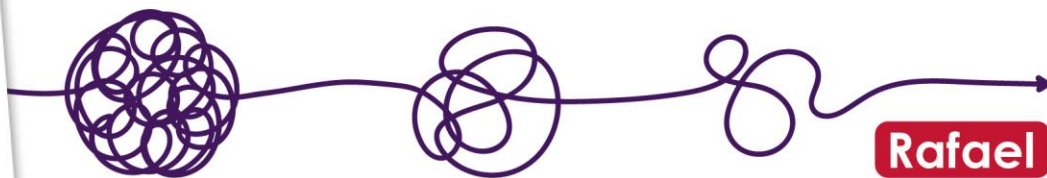


Schéma récapitulatif éligibilité plateformes Affelnet/Parcoursup

Pour chacune des plateformes :

- le schéma reprend les exemples de formations les plus fréquemment rencontrées et pouvant être éligibles (**Exemple 1** et **Exemple 2**)
- le schéma reprend les exemples de formations particulières (**Exemple 3** et **Exemple 4**).

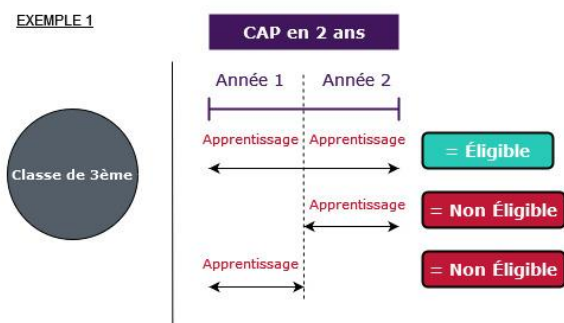
Ce schéma n'a pas vocation à représenter l'exhaustivité des formations éligibles.

Schéma mis à jour le 26/09/2022

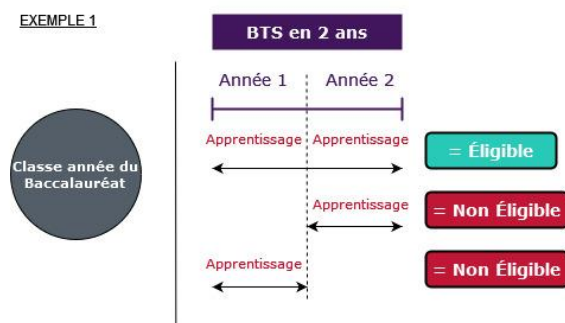
AFFELNET

PARCOURSUP

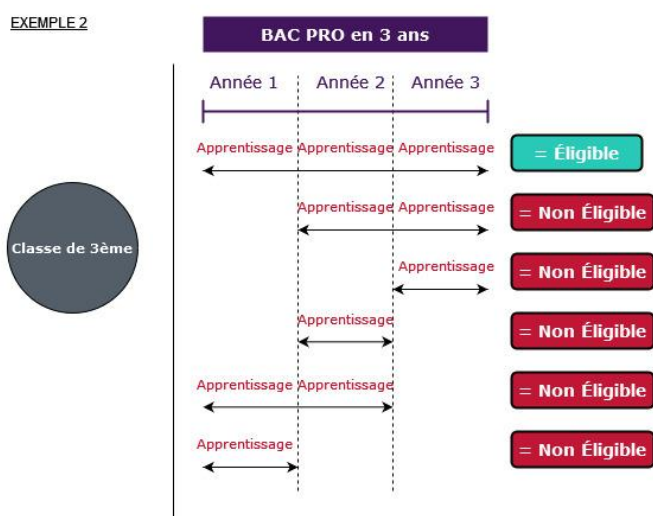
EXEMPLE 1



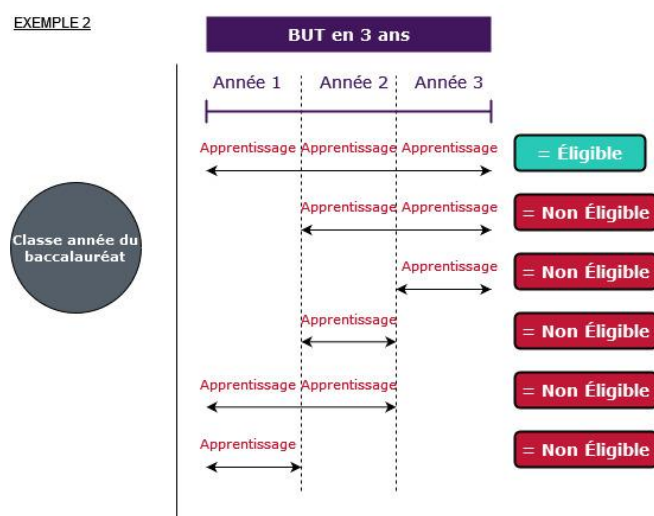
EXEMPLE 1



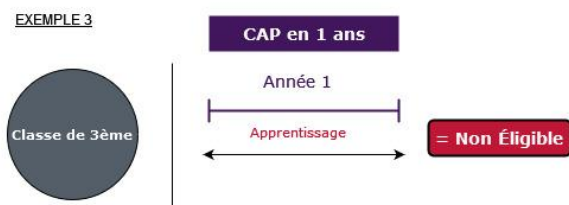
EXEMPLE 2



EXEMPLE 2



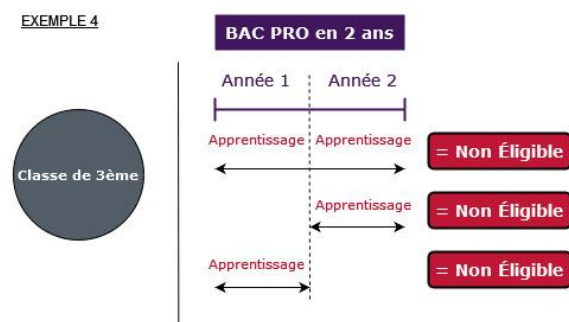
EXEMPLE 3



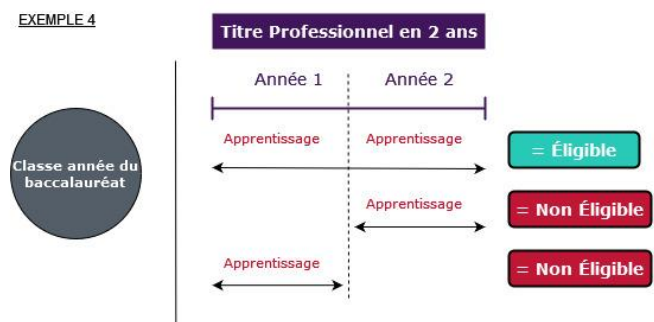
EXEMPLE 3



EXEMPLE 4



EXEMPLE 4



4. Délais d'intégration de l'offre de formation en apprentissage

La formation est visible sur le catalogue national Apprentissage à J+2
l'enregistrement de l'offre de formation dans Rafael. Toute modification de l'offre est également actualisée à J+2.

2. Prérequis : les vérifications côté OFA avant la saisie

Rappel : depuis le 1 janvier 2022 il n'y a plus aucune différence entre un CFA historique et un OFA. Selon la réglementation, tout CFA est désormais un OFA, c'est-à-dire une Organisme de Formation proposant des actions de formation par Apprentissage.

Chaque OFA doit avoir **un numéro de déclaration d'activité de formation** (NDA) et mentionner dans l'objet de ses statuts l'activité de formation en apprentissage. Ces documents sont à transmettre à la DREETS⁴ de Nouvelle-Aquitaine.

1. Deux types d'OFA : Organisme responsable VS Organisme formateur

Organisme de formation responsable : c'est l'organisme qui signe les contrats d'apprentissage.

Il doit être habilité à porter l'apprentissage c'est-à-dire qu'il détient obligatoirement le certificat Qualiopi pour les actions de formations en apprentissage.

Il apparaît comme tel dans la Liste Publique des Organismes de Formation à retrouver sur le site national data.gouv.fr :

Certification QUALIOPi ou équivalent			
Actions de formation	Bilans de compétence	V	Actions de formation par apprentissage
Oui	Non	Oui	Oui

Organisme de formation formateur : c'est l'organisme qui dispense la formation et donne les cours. Actuellement, il n'a pas l'obligation de détenir la certification Qualiopi.

Rappel 1 : Le SIRET de l'organisme responsable ET le SIRET de l'organisme formateur doivent être **actifs**. Information pouvant être vérifiée dans le répertoire SIRENE de l'Insee.

⁴ Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Rappel 2 : Tout organisme de formation souhaitant dispenser de la formation en apprentissage doit obtenir **un code UAI** auprès des services académiques et demander une immatriculation.

2. La certification QUALIOP

Les OFA sont soumis depuis le 1 janvier 2022 à l'obligation de certification qualité pour les actions de formation dispensée par apprentissage. Cette exigence concerne les OF responsables, non les OF formateurs comme mentionné ci-dessus. Le certificat est obtenu après l'audit du certificateur/instance de labellisation. Le certificateur déclare à la suite de l'audit que l'OF est bien certifié Qualiopi pour les actions de formation en apprentissage auprès du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Attention : Un OF certifié Qualiopi pour les actions de formation en apprentissage doit quand même adresser à la **DREETS une copie de ses statuts modifiés mentionnant l'activité de formation en apprentissage** ou sa déclaration d'activité dans le cas d'un nouveau OFA.

3. L'habilitation sur une certification enregistrée au RNCP/RS

En tant qu'OFA préparant une certification inscrite sur demande au RNCP par un certificateur privé, vous devez vous assurer que votre **SIRET apparaisse dans la liste des organismes partenaires** déclarés par le certificateur auprès de [France Compétences](#). Cette liste figure en bas de chaque fiche RNCP/RS :

Liste des organismes préparant à la certification :

[Liste des organismes préparant à la certification](#)

Rappel : en tant qu'OFA préparant à une certification inscrite de droit au RNCP, c'est à dire à un titre ou diplôme délivré au nom d'un ministère d'Etat, vous n'êtes pas concernés par cette vérification. Néanmoins, vous devez bien vous assurer d'avoir eu l'accréditation auprès du ministère en question.

Par ailleurs, ce n'est désormais plus le cas pour les **titres professionnels délivrés par le Ministère du Travail, pour lesquels, l'organisme doit s'assurer d'être présent sur la liste des structures habilitées à délivrer la certification sur France Compétences.**

3. Connexion aux services

Afin de saisir ou modifier votre offre de formation en apprentissage dans la base de données du Carif-Oref Nouvelle-Aquitaine, vous devez avoir un compte qui vous donne accès aux services de Cap Métiers.

- Si vous avez déjà un compte, [connectez-vous](#)
- Si vous n'avez pas de compte, il vous faut [créer un compte](#)

A noter

La création de compte se fait en 2 temps :

- Référencement de votre structure (si celle-ci en l'est pas encore).
- Création de votre compte utilisateur, qui sera rattaché à la structure.

Si vous rencontrez un problème sur la création de votre compte, n'hésitez pas à nous contacter sur apprentissage@cap-metiers.pro

Ce guide d'aide à la saisie de votre offre de formation en apprentissage vous est proposé en complément du [guide de référencement de votre offre de formation](#). N'hésitez pas à le consulter pour des explications plus détaillées sur le référencement.

4. Ajouter une action ou une session de formation

1. Accès au formulaire de saisie

Une fois votre compte créé, [connectez-vous](#)
Sélectionnez l'accès sur le bloc RAFAEL



Allez dans « **Gestion des formations** », cliquez sur « **Modifier ou ajouter une action de formation** », puis sur « **Ajouter une nouvelle formation** » :



The screenshot shows the Rafael interface. At the top, there are four buttons: 'Recherche', 'Gestion des formations' (highlighted with a red box), 'Gestion des candidatures', and 'Mon catalogue'. Below these buttons is a message: 'Mise à jour : les actions et sessions de formations non conventionnées dont la date de fin est inférieure au 1er janvier 2021 ont été mises à jour. Merci de votre compréhension.' Below this message is the 'Gestion des formations' section. It contains a dropdown menu with 'Modifier ou ajouter une formation' (highlighted with a red box). Below the dropdown are two buttons: 'Modifier une formation existante' and 'Ajouter une nouvelle formation'. Below these buttons is a message: 'Cliquez sur le bouton ci-dessous pour ajouter une nouvelle formation :'. Below this message is a button 'Ajouter une nouvelle formation' (highlighted with a red box). Below this button are three buttons: 'Formations conventionnées', 'Formations non conventionnées', and 'Formations initiales professionnelles et technologiques (données ONISEP)'.

Vous accédez au formulaire de saisie.

Le formulaire de saisie est en 2 étapes :

- Formulaire action : saisie des informations globales de la formation
 - Formulaire session : création des sessions de formations rattachées à la formation
- Une formation peut avoir plusieurs sessions (voies d'accès, dates et lieux de formation).

Pour remplir le formulaire action reportez-vous au point 5 de ce guide.

Attention

Avant de créer une formation, vérifiez qu'elle ne soit pas déjà publiée dans votre catalogue afin d'éviter les doublons.

Depuis la rubrique « **Formations non conventionnées** » cliquez sur l'onglet « **Publiées** » pour visualiser toutes vos actions déjà disponibles sur Rafael (possibilité de filtrer avec des mots du titre de l'action).

Recherche Gestion des formations Gestion des candidatures Mon catalogue Contribuez à [Offre info](#)

Gestion des formations

- Modifier ou ajouter une formation
- Formations conventionnées
- Formations non conventionnées**

Alertes Publiées (26) Créées Modifiées Mes brouillons Archivées Supprimées Import

Afficher 10 éléments Filtres :

Référence	Type	Intitulé	Financement	Responsable	Date(s)	Session(s)
 	SMPL	Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) Techniques de Commercialisation - 2ème année (Contrat de professionnalisation ou Apprentissage possible)	L'employeur ou le particulier	CEL UN SECTEUR DE L'UTRA	du 01/09/2020 au 31/08/2022	2
 	SMPL	Licence pro mention métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels (Contrat de professionnalisation ou Apprentissage possible)	L'employeur ou le particulier	CEL UN SECTEUR DE L'UTRA	du 04/09/2021 au 09/09/2022	1

Pour modifier une formation, il vous suffit de cliquer sur le crayon pour accéder au formulaire.



Une fois sur le formulaire de votre formation, vous pouvez modifier les informations que vous souhaitez.

2. Modifier ou ajouter une session

-Pour modifier une session, allez au bas du formulaire au niveau des sessions de formation et cliquez sur la référence session à modifier.

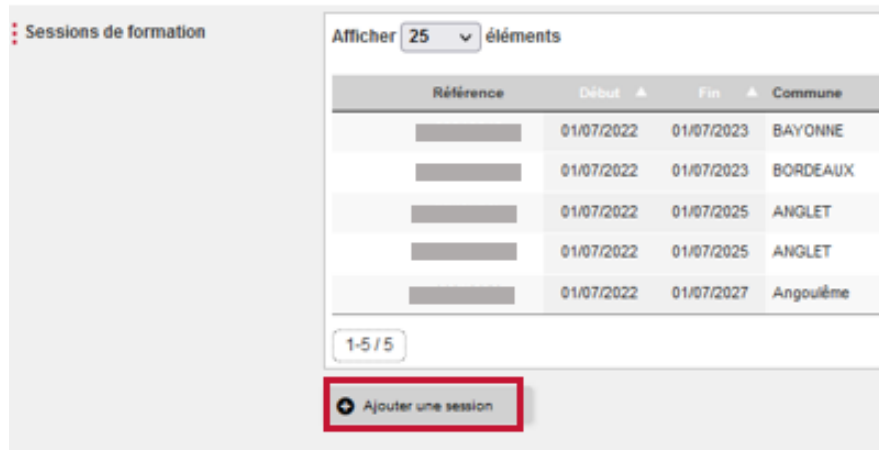
Sessions de formation

Afficher 25 éléments

Référence	Début	Fin	Commune
00254058	28/03/2022	21/10/2022	Limoges
	27/06/2022	13/01/2023	Limoges
	24/10/2022	12/05/2023	Limoges
	16/01/2023	28/07/2023	Limoges
	15/05/2023	01/12/2023	Limoges

Attention : les voies d'accès des sessions déjà créées ne sont pas modifiables en raison de notre interconnexion avec France Travail et Parcoursup.

-Pour ajouter une session, allez au bas du formulaire au niveau des sessions de formation et cliquez sur « **Ajouter une session** ».



Sessions de formation

Afficher 25 éléments

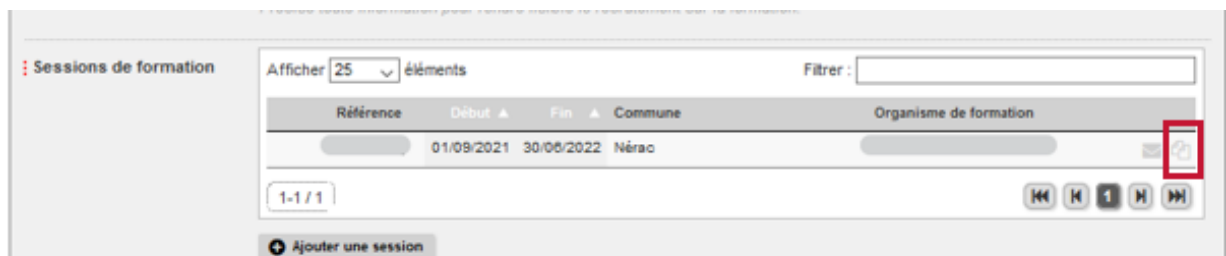
Référence	Début	Fin	Commune
	01/07/2022	01/07/2023	BAYONNE
	01/07/2022	01/07/2023	BORDEAUX
	01/07/2022	01/07/2025	ANGLET
	01/07/2022	01/07/2025	ANGLET
	01/07/2022	01/07/2027	Angoulême

1-5 / 5

Ajouter une session

Remplissez le formulaire qui s'affiche, les champs obligatoires sont indiqués par les points rouges.

Pour vous faire gagner du temps, vous pouvez **dupliquer** une session existante en cliquant sur le bouton dupliquer ici :



Sessions de formation

Afficher 25 éléments

Filtrer :

Référence	Début	Fin	Commune	Organisme de formation
	01/09/2021	30/06/2022	Nérac	

1-1 / 1

Dupliquer

Ajouter une session

Le formulaire prérempli apparaîtra, il vous suffit de mettre à jour les données que vous souhaitez, puis de valider les modifications.

Pour compléter le formulaire de session reportez-vous au point 6 de ce guide.

3. Publier la formation

Une fois la saisie de vos sessions terminée, allez au bas du formulaire et cliquez une première fois sur « **Valider** ».



S'il manque des informations obligatoires non renseignées, le formulaire vous proposera de les compléter afin de pouvoir publier votre formation.

S'il ne manque aucune information obligatoire, il vous est proposé de relire votre saisie.

Vous pouvez y apporter des corrections en cliquant sur « **Modifier l'action** » en bas du formulaire ou bien choisir de « **Confirmer la validation** ».



Important

Une fois la validation confirmée, il est possible que les gestionnaires de l'offre de formation effectuent quelques contrôles qualité sur la déclaration de votre offre avant de la valider définitivement.

Au besoin, ils vous recontacteront pour obtenir un complément d'information.

Ce n'est qu'après leur validation que votre formation alimentera les différents outils partenaires, dont Parcoursup et Affelnet, et sera visible par tous les professionnels sur le [moteur de recherche pro](#) et par le grand public sur [CMaFormation](#).

Une fois publiée votre formation sera visible et modifiable via la catégorie « **Formations non conventionnées** » dans l'onglet « **Publiées** ».

Formations non conventionnées						
Alerte [3]	Publiées [2]	Créées [1]	Modifiées	Mes brouillons	Archivées	Supprimées
Import						
Afficher	10	éléments	Filtrer : bac pro commerce			
Référence	Type	Intitulé	Financement	Responsable	Date(s)	Session(s)
	SIMPLE	Bac pro commerce	L'employeur ou le particulier		du 01/07/2022 au 01/07/2027	5

5. Bonnes pratiques de saisie : formulaire action

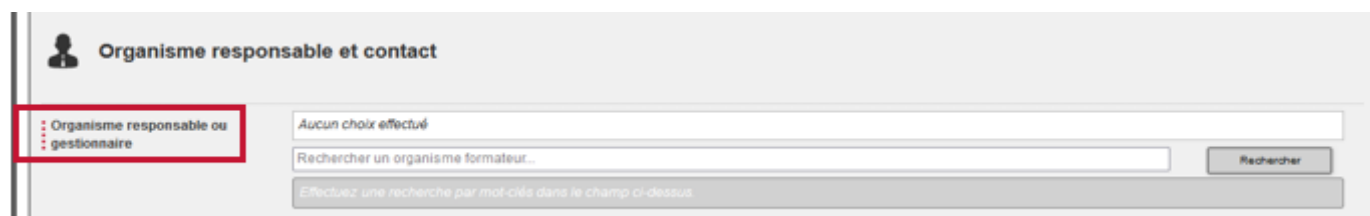
En complétant le formulaire, n'hésitez pas à mentionner les spécificités de votre formation pour que l'utilisateur ait une information la plus complète possible.

1. L'organisme responsable

Attention

Au niveau du formulaire il y a 2 types d'organismes de formation :

- L'organisme responsable dans la partie action. C'est celui qui signe le contrat.
- L'organisme formateur dans la partie session. C'est celui qui donne les cours.



Il est très important de correctement renseigner l'organisme responsable, c'est-à-dire l'organisme qui signe les contrats en apprentissage. C'est à cet organisme de saisir l'offre de formation en apprentissage dans son catalogue de formation.

Exemple : mon organisme est une UFA d'un CFA, je ne suis pas l'organisme responsable mais l'organisme formateur. Dans ce cas, c'est à l'organisme responsable, c'est-à-dire le CFA, de saisir mon offre de formation en apprentissage. Il se positionnera en organisme responsable sur ce champ et me positionnera en organisme formateur dans le champ dédié au niveau de la session.

Rappel : cette donnée est affichée dans les plateformes Parcoursup/Affelnet. Elle permet la bonne remontée de la formation sur ces plateformes.

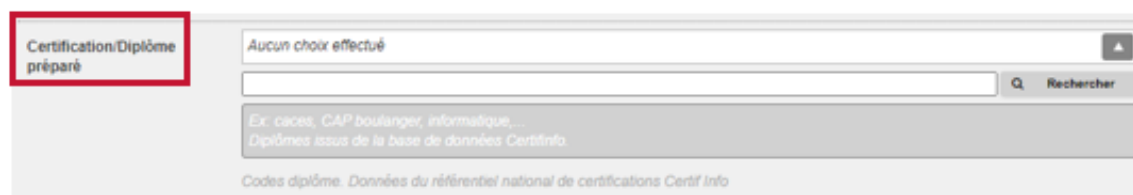
2. L'intitulé de formation

Indiquez un intitulé de formation clair et compréhensible pour l'utilisateur (professionnel de l'orientation / particulier).



3. La certification préparée

Il est très important de correctement renseigner la certification à laquelle prépare la formation. Elle doit être accessible à l'apprentissage et référencée dans le référentiel [Certifinfo](#). Lorsque vous saisissez la certification, assurez-vous qu'il s'agit bien du bon code [Certifinfo](#) renseigné. Il peut y avoir plusieurs codes Certifinfo si le diplôme a plusieurs options. Si votre formation prépare à plusieurs certifications, vous pouvez les indiquer dans ce champ.



Comment retrouver son code Certifinfo ?

<https://reseau.intercariforef.org/formations/recherche-certifications.html>

Rappel : cette donnée est affichée dans les plateformes Parcoursup/Affelnet. Elle permet la bonne remontée de la formation sur ces plateformes.

4. Le lien web

Vous pouvez indiquer un lien web qui pointe directement sur votre site web ou mieux, sur le descriptif de votre formation. Il sera accessible via nos moteurs de recherche (pro et grand public).



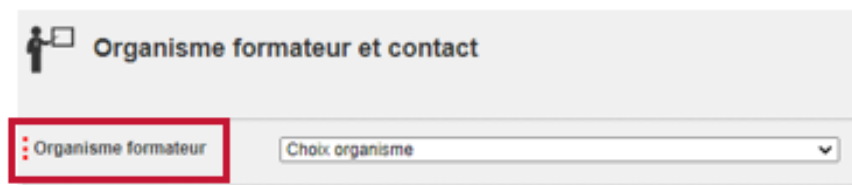
6. Bonnes pratiques de saisie : formulaire session

1. L'organisme formateur

L'organisme formateur que vous déclarez est une donnée très importante car elle permet la bonne remontée des formations dans Parcoursup/Affelnet.

En effet, c'est cet organisme qui apparaîtra sur ces plateformes comme dispensateur de la formation. C'est donc sur cet organisme que pointeront les vœux des candidats.

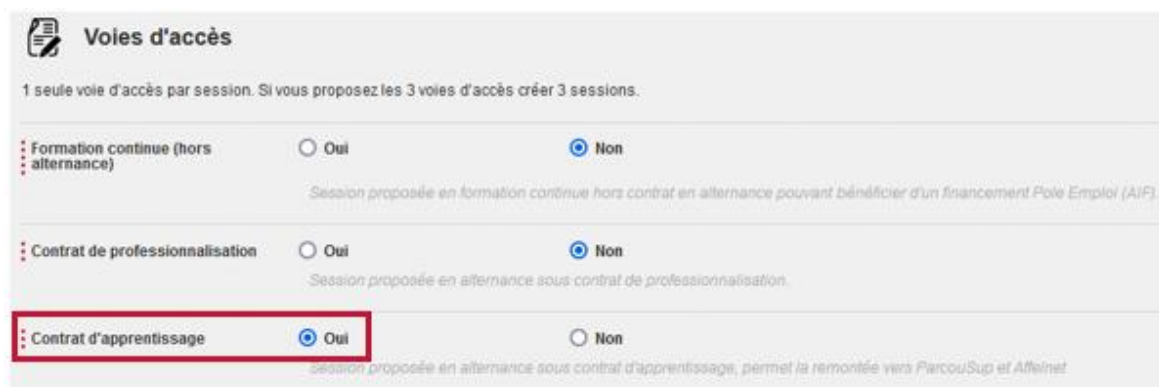
Vous avez accès à tous les organismes. Vous pouvez rechercher l'organisme formateur par : SIREN, SIRET, Raison sociale ou Sigle. Une fois l'organisme formateur sélectionné, son SIRET s'affiche et vous permet ainsi de vérifier que vous avez sélectionné le bon organisme formateur.



2. Voies d'accès

Rappel : un seul choix de voie d'accès est possible par session créée.

Afin de remonter dans Parcoursup/Affelnet ainsi que sur d'autres moteurs de recherche référençant l'offre en apprentissage, la mention « **contrat en apprentissage** » doit être cochée à « Oui » et les autres mentions à « Non ».



3. La durée du diplôme de la formation et répartition des années

Lorsque j'indique une session en contrat d'apprentissage, le champ « **durée de diplôme** » apparaît. C'est une donnée très importante car elle permet la bonne remontée de la formation dans Parcoursup/Affelnet.

Je coche le nombre d'années réglementaires pour obtenir le diplôme.



Lorsque je coche une durée, des champs pour chaque année apparaissent. C'est une donnée très importante car elle permet la bonne remontée de la formation dans Parcoursup/Affelnet (selon les règles de calcul des périmètres Affelnet et Parcoursup).

J'indique pour chaque année si elle est accessible en apprentissage ou non.

Attention : au moins une année doit être déclarée en apprentissage, un message d'erreur apparaîtra si ce n'est pas le cas.

Durée du diplôme ☐ 1 an ☒ 2 ans ☐ 3 ans ☐ 4 ans ☐ 5 ans

À lire

*Il s'agit de la durée d'obtention réglementaire du diplôme.
Ex: un BTS a une durée réglementaire de 2 ans, un CAP de 2 ans, un BAC PRO de 3 ans, un Master de 2 ans.*

Je propose la 1^{ère} année du diplôme en apprentissage ? ☐ Non ☐ Oui

Si vous indiquez "NON" cela signifie que nous ne préparons pas cette année en apprentissage OU que vous ne la préparez pas du tout.

Je propose la 2^{ème} année du diplôme en apprentissage ? ☐ Non ☐ Oui

Si vous indiquez "NON" cela signifie que nous ne préparons pas cette année en apprentissage OU que vous ne la préparez pas du tout.

Exemple : je propose un CAP en 2 ans avec la 1^{ère} année en voie scolaire et la 2^{ème} année en apprentissage

- Durée du diplôme : 2 ans coché
- 1^{ère} année : non coché
- 2^{ème} année : oui coché

Je propose la 1^{ère} année du diplôme en apprentissage ? ☒ Non ☐ Oui

Si vous indiquez "NON" cela signifie que nous ne préparons pas cette année en apprentissage OU que vous ne la préparez pas du tout.

Je propose la 2^{ème} année du diplôme en apprentissage ? ☐ Non ☒ Oui

Effectif minimal

Effectif minimal requis pour que la session de formation se tienne

Capacité d'accueil simultanée

Nombre maximal d'apprenants accueillis sur la session de manière simultanée

Capacité de formation cumulée

Nombre total d'apprenants qui peuvent être formés sur cette session

RAPPEL : pour qu'une formation remonte dans les plateformes Affelnet/Parcoursup, il faut que **la durée de formation totale soit EGALE au nombre d'années préparées en apprentissage** ET que **l'apprentissage commence dès la 1^{ère} année de formation.**

Exemple : je propose un CAP en 2 ans entièrement en apprentissage

Je propose la 1^{ère} année du diplôme en apprentissage ? ☐ Non ☒ Oui

Effectif minimal : 12
Effectif minimal requis pour que la session de formation se tienne

Capacité d'accueil simultanée : 20
Nombre maximal d'apprenants accueillis sur la session de manière simultanée

Capacité de formation cumulée : 40
Nombre total d'apprenants qui peuvent être formés sur cette session

Unité du rythme d'alternance : Semaine
Par exemple : une alternance est organisée sur un rythme 1 semaine en centre de formation, 2 semaines en entreprise. L'unité du rythme est donc la semaine, l'unité entreprise est 2 et l'unité en centre 1.

Rythme en centre : 1

Rythme en entreprise : 2

Je propose la 2^{ème} année du diplôme en apprentissage ? ☐ Non ☒ Oui

Effectif minimal : 12

Dans l'exemple ci-dessus, j'ai coché 2 ans dans le champ « durée du diplôme » ET j'ai coché **oui** dans le champ « 1^{ère} année » et « 2^{ème} année ». Ma formation remontera dans la plateforme concernée sous critères d'éligibilité⁵.

4. Certification(s) visée(s) sur la session

Sélectionner la certification que vous préparez pour cette session de formation.

Certification(s) visée(s) sur la session

Certifications disponibles pour la session

Ajouter une certification ▼

82703 - CAP boulanger

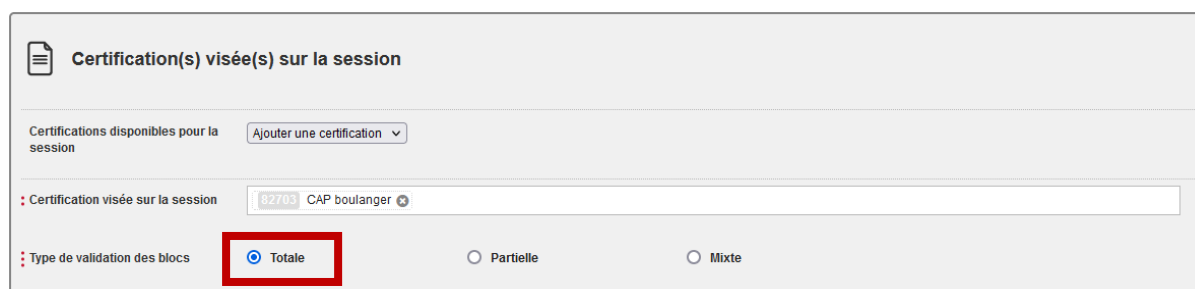
⁵ Parcoursup & Affelnet

Attention

Une session en apprentissage ne peut préparer qu'à une seule certification. Si une certification a plusieurs options elle aura plusieurs codes Certifinfo. Il faudra alors créer autant de sessions que d'options.

Pour faire simple, **1 session saisie = 1 certification/option = 1 code Certifinfo**

Rappel : cette donnée est affichée dans les plateformes Parcoursup/Affelnet. Elle permet la bonne remontée de la formation sur ces plateformes.



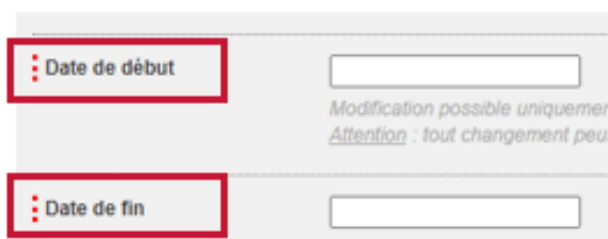
Une fois la certification sélectionnée, laisser le champ « type de validation des blocs » coché sur « Totale ».

5. Les dates de formation

La période de formation correspond à la date d'entrée en formation et à la date de sortie de formation. C'est une donnée très importante car elle permet la bonne remontée des formations dans Parcoursup/Affelnet.

Si votre formation dure 2 ans il faut alors indiquer une amplitude de 2 années. Ne pas indiquer 2 sessions mais bien 1 seule session de 2 ans. Exemple : du 01/09/2025 au 31/07/2027.

Si vous aviez une session antérieure et que vous venez mettre à jour vos sessions, **ne réutilisez pas d'anciennes sessions en modifiant leurs dates**, laissez les anciennes sessions et créez-en de nouvelles. En effet, à chaque période de formation correspond une référence de session unique qu'il convient de garder une fois créée.



Attention : vos dates de session doivent être cohérentes avec le nombre d'années que vous avez indiqué réaliser en apprentissage. Vérifier que « **l'Année Date Fin** » – « **l'Année Date Début** » est égale au nombre d'années où vous avez coché « Oui » pour l'apprentissage.

Exemple : J'ai coché 3 ans dans « durée du diplôme » mais je ne propose de l'apprentissage que sur l'année 2 et l'année 3 :

J'ai une date de fin de session en 2027 et une date de début de session en 2025 : $2027 - 2025 = 2$. Je retrouve les 2 ans que je propose en apprentissage pour le diplôme, c'est OK.

Attention : pour la bascule vers les deux plateformes de l'Education Nationale, la date de début doit être comprise entre août et octobre de l'année de rentrée.

6. Le lieu de formation

Indiquez l'adresse du lieu de formation où sera dispensée la formation. Cette information très précise s'affiche dans nos moteurs de recherche et est transmise vers Parcoursup ainsi qu'Affelnet. C'est une donnée importante à renseigner avec une vigilance sur le code postal saisi : ne pas indiquer de code cedex, ceci peut induire une erreur de localisation.



Lieu de formation

Adresse

Adresse

N°

bis, ter... ▼

Rue, avenue, lieu-dit... ▼

Nom de la voie

0 / 32

Code postal ou ville

Complément d'adresse

Résidence, bâtiment, escalier, appartement

0 / 70

Complément d'adresse

0 / 70

BP

0 / 70

Attention : Nous avons mis en place un nouveau système de saisie des adresses. Lorsque vous ajoutez une session sur une action existante, vous devez également ressaisir les adresses **sur les autres sessions encore en cours de cette action**. Il faut remplir pour chacune des sessions en cours les nouveaux champs d'adresse qui sont vides.

7. FAQ : une question sur la saisie ?

☐ **Je suis UFA d'un CFA pour lequel je dispense une formation en apprentissage, dois-je saisir cette formation dans Rafael ?**

Si mon organisme est UFA d'un CFA, je ne suis pas l'organisme responsable mais l'organisme formateur. Dans ce cas, c'est à l'organisme responsable, c'est-à-dire le CFA, de saisir mon offre de formation en apprentissage.

☐ **Ma formation a plusieurs options, chacune de ses options est proposée dans ma structure, que dois-je saisir ?**

Ex : BTS cuisine option A et BTS cuisine option B

Je crée une action de formation avec les 2 codes certifinfo pour les 2 options puis :

Je crée une session pour mon BTS option A.

Je crée une deuxième session pour mon BTS option B.

☐ **Au sein d'une même promotion, je propose une formation qui délivre un diplôme différent selon le parcours des élèves, que dois-je saisir ?**

Ex : Dans ma promotion, j'ai des élèves qui obtiendront soit un diplôme Assistant social, soit un diplôme Educateur spécialisé à la fin de la formation commune.

Premièrement, je crée une seule action de formation avec un intitulé englobant l'ensemble des diplômes préparés.

Deuxièmement, je crée une première session de formation en contrat d'apprentissage en sélectionnant la certification du diplôme d'assistant social.

Troisièmement, je crée une deuxième session de formation en contrat d'apprentissage en sélectionnant la certification du diplôme d'éducateur spécialisé.

☐ **Je suis un OF responsable/gestionnaire dont la formation se répartit sur deux OF formateurs, que dois-je saisir ?**

EX : bac pro en 3 ans : 1ère année dans une MFR et les années 2 et 3 dans une autre MFR.

Bien que mon offre de formation soit répartie sur deux OF formateurs, je saisis mes sessions de formation sous un seul OF formateur, celui de la première année.

Je crée une session en cochant 3 ans dans durée du diplôme et je coche « oui » en apprentissage pour les 3 années. Je mets dans le champ « adresse », l'adresse de la MFR correspondant au lieu de formation de la 1^{ère} année.

Je précise dans le champ « Commentaires sur la session » que la 2^{ème} et la 3^{ème} années se déroulent dans une autre MFR.

☐ **Ma formation peut se faire en 2 ans et en 3 ans, que dois-je saisir ?**

Pour ma formation en 2 ans : je crée une première session en cochant le nombre d'années réglementaires pour obtenir le diplôme (3 ans). Les 2 années proposées en apprentissage à OUI et j'indique NON sur l'année qui n'est pas proposée en apprentissage.

Pour ma formation en 3 ans : je crée une deuxième session en cochant le nombre d'années réglementaires pour obtenir le diplôme (3 ans). J'indique ensuite si la 1^{ère}, la 2^{ème} et la 3^{ème} année sont proposées en apprentissage.

☐ **Ma formation est un Master en 2 ans, quelle durée de formation je coche ?**

Je crée une session en cochant 2 ans dans durée du diplôme. J'indique ensuite la répartition de l'apprentissage sur ces années.

☐ **Ma formation se fait selon une durée variable, quelle durée de formation je coche ?**

EX : Un Diplôme d'état qui peut se faire entre 12 et 18 mois

La bonne pratique est d'arrondir au supérieur. Dans le cas de cet exemple, je coche 2 ans dans le champ durée du diplôme.

☐ **Ma formation se fait en 2 ans mais je ne fais de l'apprentissage que sur la 2^{ème} année, qu'est-ce que je coche dans 1^{ère} année ?**

Je coche « non » sur le champ « Je propose la 1^{ère} année du diplôme en apprentissage ? »

☐ **Je souhaite modifier des informations saisies sur une session en contrat d'apprentissage**

Attention : certaines données sont décisives pour la bonne remontée et l'affichage des formations dans les plateformes de vœux Affelnet et Parcoursup. Des modifications d'informations peuvent entraîner des répercussions sur les vœux des élèves une fois la période d'ouverture des vœux débutée. Deux cas de figure :

Cas 1 : ma formation n'a pas encore été intégrée dans les plateformes de vœux des élèves. Elle n'est pas visible sur Affelnet/Parcoursup.

Je peux modifier toutes les informations dans ma session en contrat d'apprentissage.

Cas 2 : ma formation a été intégrée dans les plateformes de vœux des élèves. Elle est visible sur Affelnet/Parcoursup.

Je souhaite modifier une ou les informations suivantes : SIRET OF responsable, SIRET OF formateur, durée de formation et années cochées en apprentissage.

Avant tout changement sur ces données, veuillez nous contacter à

apprentissage@cap-metiers.pro. Il est également important d'avertir les instructeurs du rectorat en contactant le service SAIO de votre académie de rattachement.

Rappel règles d'intégration :

- **Affelnet** : à partir de mi-avril, toutes les modifications et ajouts de formation dans Rafael ne seront plus répercutées dans Affelnet. Période d'intégration stricte.
- **Parcoursup** : jusqu'à mi-septembre, toutes les modifications et ajouts de formation dans Rafael sont répercutées dans Parcoursup. Période d'intégration large.

7. Le Catalogue National Apprentissage

1. Son fonctionnement

Le Catalogue National Apprentissage est consultable à cette adresse :

<https://catalogue-apprentissage.intercariforef.org>

- Lorsqu'un CARIF OREF collecte une offre de formation par apprentissage, il vérifie et contrôle sur cette dernière un premier niveau d'information avant de la transmettre au Réseau des CARIF OREF (RCO).
- RCO consolide ensuite l'ensemble des offres en apprentissage collectées par les CARIF OREF, met en œuvre les différents contrôles réglementaires et génère le Catalogue National Apprentissage.
- A la fin des traitements, les formations en apprentissage sont classées soit dans le catalogue général, soit dans le catalogue non réglementaire.

Catalogue des formations en apprentissage

Catalogue général (59 465)	Non réglementaire (4 846)	Guide réglementaire
Saisissez une raison sociale, un Siret, un intitulé de formation, un code RNCP ou CFD (code forma		

Si la formation valide l'ensemble des contrôles réglementaires, elle sera positionnée dans le catalogue général et mise à disposition de l'ensemble des consommateurs du flux apprentissage.

A l'inverse, si une donnée est jugée non valide alors la formation est classée dans le catalogue non réglementaire. Dans ce cas, ces données ne peuvent être utilisées par les consommateurs / instances.

- Les données disponibles dans le catalogue général sont notamment consommées par les plateformes de l'Education Nationale (Parcoursup, Affelnet) et La Bonne Alternance.

Exemple d'une fiche actuelle :

MANAGEMENT OPERATIONNEL DE LA SECURITE (BTS) ⓘ

Description

[voir la fiche descriptive Onisep](#)

Intitulé court de la formation : **MANAGEMENT OPERATIONNEL SECURITE** ⓘ

Libellé Carif-Oref : **BTS management opérationnel de la sécurité** ⓘ

Intitulé Onisep : **BTS management opérationnel de la sécurité**

Diplôme ou titre visé : **BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR** ⓘ

Niveau de la formation : **5 (BTS, DEUST...)** ⓘ

Code diplôme (Éducation Nationale) : **32034401** ⓘ

Codes MEF 10 caractères : **3113440121** ⓘ

Dates de formation : **Du 01/09/2023 au 31/08/2025. Entrée-sortie permanente.**
Du 09/09/2024 au 11/07/2026. Entrée-sortie permanente. ⓘ

Capacité d'accueil : **N/A** ⓘ

Durée de la formation : **2** ⓘ

Année d'entrée en apprentissage : **1** ⓘ

Clé ministères éducatifs : **107917P01213944545160002977834089300057-25462#L01**

Identifiant formation Carif Oref : **10_2327090F##10_43323**

Identifiant actions Carif Oref : **10_2358895,10_97346**

Code Certif Info : **107917**

Informations RNCP et ROME

Code RNCP : **RNCP41000** ⓘ

Intitulé RNCP : **Management opérationnel de la sécurité** ⓘ

Codes ROME : **K2503** ⓘ

Certificateurs : **MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE** ⓘ

SIRET Certificateurs : **11004401300040** ⓘ

Lieu de la formation

[voir sur labonnealternance](#)

Adresse : **1 Rue du Chanoine Prenel** ⓘ

Code postal : **25300** ⓘ

Commune : **Pontarlier** ⓘ

Département : **Doubs (25)** ⓘ

Géolocalisation calculée depuis l'adresse ▼

Géolocalisation : **46.901839,6.356436** ⓘ

Adresse calculée depuis la géolocalisation ▼

Code commune : **25462** ⓘ

Académie de rattachement : **Besançon (3)** ⓘ

Organisme responsable

Siret : 39445451600029 UAI : 02519345

Certifié qualité ✓ SIRET actif ✓

EXCELLENCE PRO FRANCHE-COMTE

Académie : Besançon

2022 2023 2024 2025 →

Organisme formateur

Siret : 77834089300057 UAI : 0251112Y

SIRET actif ✓

ORGANISM GESTION ETS ENS CATHOLIQ PONTAR

Académie : Besançon

2022 2023 2024 2025 →

Régulièrement le catalogue s'enrichit de nouvelles données saisies par les organismes de formation lors du référencement de leur offre.

Prochainement seront également diffusées les données suivantes :

- Les effectifs (minimal, simultané et cumulé)
- Les conditions d'accès réglementaires et prérequis pédagogiques
- Le mail du référent handicap

2. Un outil de contrôle de votre saisie

Une fois votre offre de formation en apprentissage publiée dans RAFAEL, celle-ci remonte 2 jours après sur le Catalogue National Apprentissage.

Il est important de vérifier que vos formations en apprentissage remontent bien dans l'onglet catalogue général du site afin de s'assurer que les données seront consommées par les plateformes partenaires.

Si vous identifiez une formation dans l'onglet non réglementaire, vous pouvez rapidement en connaître la cause.

Exemple :



MANAGER D'UNITE MARCHANDE (TP)
3 rue Edouard Belin,
Académie
Certifié qualité ✓ Non habilité RNCP SIRET actif ✓ →

Dans ce cas, le problème est situé au niveau de l'habilitation de l'organisme de formation à délivrer la certification (organisme non reconnu sur France Compétences pour délivrer la certification).

Selon les anomalies identifiées, reportez-vous au point 8.2 pour savoir comment agir.

8. Anomalie identifiée : que faire, qui contacter ?

1. Une anomalie sur mon offre en apprentissage dans RAFAEL

Mon action de formation sur laquelle je souhaite ajouter une session en apprentissage est marquée « Maj diplômes »

Référence	Type	Intitulé
 Maj diplômes	SIMPLE	BTS Développement et Réalisation Bois

Que faire ?

Ce message indique que la certification de mon diplôme n'est plus à jour, c'est-à-dire inactive. Dans ce cas, je crée une nouvelle action de formation pour ce diplôme en renseignant la certification à laquelle il prépare. J'ajoute ma session de formation en apprentissage à cette nouvelle action.

Comment retrouver son code Certifinfo ?

<https://reseau.intercariforef.org/formations/recherche-certifications.html>

Astuce : Une certification est active si dans sa fiche RNCP sur [France Compétences](#) la mention « actif » est indiquée. Le certificateur peut alors toujours délivrer la certification à des personnes qui rentreraient à ce jour dans un parcours de formation.

Les dates de ma session de formation en apprentissage sont erronées

		du 15/09/2022 au 17/02/2023
Publiée le 24/03/2022		Entree / sortie a date fixe

Que faire ?

Je contacte le Pôle Offre à offre@cap-metiers.pro en indiquant mon souhait de modifier les dates de la session avec :

- La référence de la session
- Les nouvelles dates à indiquer
- Les raisons de la modification

2. Une anomalie dans le catalogue national Apprentissage

Lien vers le catalogue national Apprentissage : <https://catalogue-apprentissage.intercariforef.org>

Les informations sur ma formation apparaissent dans le catalogue national Apprentissage mais certaines informations sont manquantes

Que faire ?

J'écris à apprentissage@cap-metiers.pro (Cap Métiers) et pole-apprentissage@intercariforef.org (Réseau Carif-Oref) avec mon numéro de SIRET et les identifiants de ma formation. Je précise quelles informations sont manquantes.

Identifiant formation Carif Oref : [REDACTED]

Identifiant actions Carif Oref : 02-00000017

Astuce : pour connaître la source des informations dans le catalogue national Apprentissage, cliquez sur l'info-bulle à côté de chaque champ.

Libellé Carif-Oref : **BTS Maintenance des systèmes option A : systèmes de production** ⓘ

Les informations sont visibles sur le catalogue mais il manque/erreur code UAI lié à mon SIRET dans ma fiche organisme

Que faire ?

J'écris à referentiel-uai-siret@onisep.fr (Onisep) avec mon numéro de SIRET et mon code UAI. Je précise le problème constaté.

Les informations concernant ma certification Qualiopi ne sont pas à jour, j'apparais dans le catalogue national Apprentissage comme « Non certifié Qualiopi » :

Certification qualité : **qualiopi NON** ⓘ

Les raisons possibles :

Cas 1 : Je n'ai pas la certification Qualiopi sur les actions de formation en apprentissage

Que faire ?

J'engage une demande de certification Qualiopi sur mes actions de formation en apprentissage auprès d'[un certificateur/instance de labellisation](#) reconnus par le Ministère du Travail.

Cas 2 : Mon certificateur/instance de labellisation n'a pas coché la certification Qualiopi pour les actions de formation en apprentissage.

Que faire ?

Je contacte mon certificateur/instance de labellisation pour rectifier le problème.

Cas 3 : Je n'ai pas actualisé mes statuts en mentionnant l'activité par apprentissage et/ou je n'ai pas adressé ma déclaration d'activité à la DREETS.

Que faire ?

J'adresse à la DREETS par courrier ou par mail mes documents actualisés.

Astuce : depuis le 01 septembre 2021 je peux déposer ma déclaration d'activité en ligne via l'application « Mon activité formation » :

<https://info.monactiviteformation.emploi.gouv.fr/>

Mon organisme de formation est indiqué comme « non habilité RNCP » à proposer une formation :

Non habilité RNCP

Que faire ?

Je contacte le certificateur propriétaire de la certification en question. Il doit me déclarer comme organisme partenaire habilité à proposer la certification/formation auprès de [France Compétences](#). Ainsi, ma structure apparaîtra dans la liste des organisme habilités figurant en bas de la fiche RNCP de la certification en question.

Ma formation est bien saisie dans RAFAEL mais ne remonte pas sur le catalogue national Apprentissage :

Si une formation n'est pas dans le catalogue apprentissage (ni onglet catalogue général ; ni catalogue non réglementaire), une explication possible est le **manque de CFD (ou code scolarité)** pour le diplôme renseigné.

Que faire ?

J'écris à apprentissage@cap-metiers.pro (Cap Métiers). Les gestionnaires vérifieront l'existence ou non d'un code scolarité.

En cas de code manquant, pour les titres inscrits sur demande, les gestionnaires m'indiqueront de contacter la DEPP afin de demander un nouveau code.

Pour titres inscrits de droit, les gestionnaires se rapprocheront du Réseau Carif-Oref.

3. Une anomalie dans la plateforme Parcoursup/Affelnet

Ma formation est visible sur le catalogue national Apprentissage mais n'apparaît pas sur la plateforme Parcoursup/Affelnet :

Que faire ?

Je vérifie dans le catalogue national Apprentissage les champs qui font l'objet d'un contrôle spécifique avant intégration sur la plateforme par les instructeurs du rectorat :

- **Période de formation** : seules les formations avec des dates de sessions débutant à partir du 01/08 de l'année de la collecte et au-delà sont intégrées dans les plateformes. Information mentionnée sous l'appellation « dates de formation ».

Dates de formation : Du 01/09/2022 au 09/07/2024.

Du 11/09/2023 au 07/07/2025.



Si je repère une erreur sur cette information j'écris à apprentissage@cap-metiers.pro

- **Année d'entrée en apprentissage** : seules les formations dont l'apprentissage démarre dès la première année sont intégrées sur les plateformes. Information mentionnée sous l'appellation « année d'entrée en apprentissage ».

Année d'entrée en apprentissage : **1** 

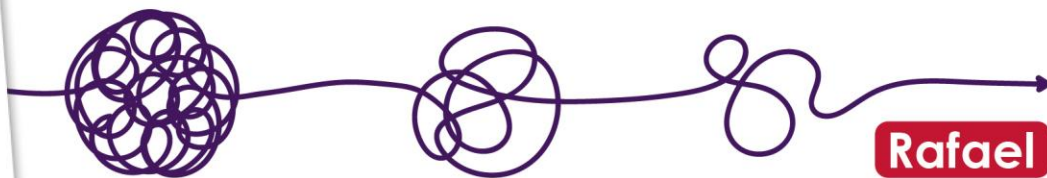
Si je repère une erreur sur cette information j'écris à apprentissage@cap-metiers.pro

- **Adresse du lieu de la formation et géolocalisation** : vérifier les champs « code postal », « code commune » qui sont utilisés pour afficher où sont réalisés vos formations.

Code postal : 64100 

Code commune : 64102 

Si je repère une erreur sur cette information j'écris à apprentissage@cap-metiers.pro



- **UAI responsable, UAI formateur et UAI lieu de formation** : vérifier si le bon UAI est renseigné.

UAI du lieu de formation : **0240038L** ⓘ

UAI rattaché au SIRET : **0240038L** ⓘ

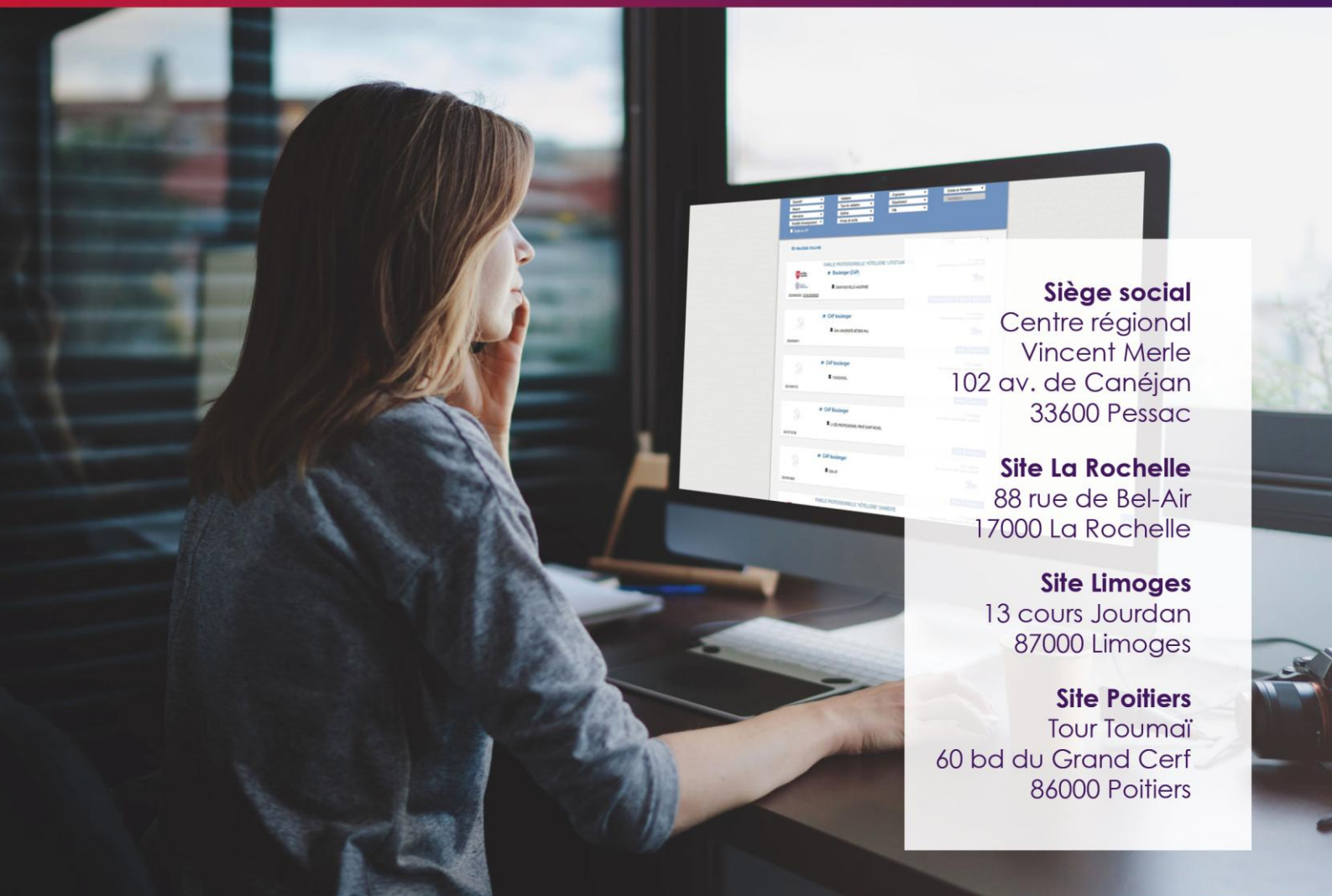
Si je repère une erreur dans un code UAI j'écris à referentiel-uai-siret@onisep.fr

J'ai vérifié tous les champs mentionnés ci-dessus, **ils sont exacts**. Dans ce cas, **j'écris aux instructeurs du Rectorat en contactant le service du SAIO de mon académie de rattachement** : Bordeaux (saio@ac-bordeaux.fr), Limoges (ce.saiio@ac-limoges.fr), Poitiers (Affelnet : saiioaffectationlycee@ac-poitiers.fr / Parcoursup : saiiopostbac@ac-poitiers.fr)

BESOIN D'AIDE ?



- Toute l'aide sur l'utilisation de Rafael : c'est [ici](#)
- Pour participer à un webatelier sur l'utilisation de Rafael [inscrivez-vous](#) depuis [PARCOURS PRO](#) (accessible sur votre espace personnel)



Siège social

Centre régional
Vincent Merle
102 av. de Canéjan
33600 Pessac

Site La Rochelle

88 rue de Bel-Air
17000 La Rochelle

Site Limoges

13 cours Jourdan
87000 Limoges

Site Poitiers

Tour Toumaï
60 bd du Grand Cerf
86000 Poitiers

cap-metiers.pro
cap-metiers.fr

Suivez-nous ! @capmetiers

